

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	3
ABSENTS	28

Vote Pour : 64
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation
24 FEVRIER 2026
Date d'Affichage
24 FEVRIER 2026

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY-HEBRARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc DUBOE à Christian FRECON, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Max ESCAFFRE à François JONGBLOËT, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Serge GARRIGUES, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°68_2026
ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 29- Avenant 2 au marché de « Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 11 communes de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet »

Exposé des motifs

Le marché de « Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 11 communes de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet »,

a été attribué à COVED SAS le 18 octobre 2021 pour une durée de 42 mois à compter du 03 janvier 2022.

Les communes concernées sont Bernac, Broze, Castanet, Cestayrols, Fayssac, Lisle-sur-Tarn, Montans, Parisot, Peyrole, Rivières, Senouillac.

Un avenant n°1 a été approuvé par délibération n° 108_2025 au conseil communautaire du 16 juin 2025 pour prolongation des délais de 12 mois,

Un travail sur les évolutions de modalités de services dont l'aboutissement est prévu pour fin d'année est en cours.

Pour permettre ce travail d'optimisation, il est donc nécessaire de prolonger le contrat actuel avec la société COVED SAS pour une durée de sept mois, et de fixer l'échéance au 31 janvier 2027 inclus.

Aussi, il convient d'établir un avenant n°2 au marché relatif aux « Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 11 communes de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet »,

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu les articles R 2194-2 et R 2194-3 du Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, notamment l'article 6.1.7 des statuts Compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération du Conseil en date du 18 octobre 2021 autorisant la signature du marché,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 23 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant n°2 au marché relatif aux « Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 11 communes de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet »,

Marché « Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 11 communes de l'agglomération Gaillac Graulhet »					
TITULAIRES	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	AV 1	AV2	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
COVED	1 713 064,50 €	557 969,58 €	325 482,36 €	51,57	2 596 516,44 €

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **12 MARS 2026**

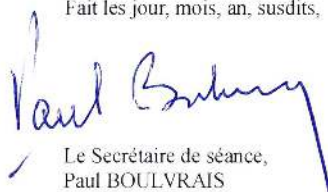
- publication - mise en ligne

Le **12 MARS 2026**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Le Président,
Paul SALVADOR